

PROCES-VERBAL DE REUNION DU JURY D'ADMISSION
DES CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
SESSION 2023

Le Vendredi 12 janvier 2024 à 10h00 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission des concours donnant accès au grade de Rédacteur Territorial.

Sont présents :

Collège représentant les élus locaux :

Monsieur Patrice VALENTIN <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Membre du CRO du CNFPT Grand Est, Maire d'Esternay (51)</i>	Président du Jury
Madame Anny DESSOY, <i>Maire de Les Mesneux (51)</i>	Membre
Monsieur Edmond VALETTE, <i>Maire de Saules (71)</i>	Membre
Madame Nadine CADET, <i>Adjointe au Maire de Essey les Nancy (54)</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Monsieur Vincent DROIN, <i>Attaché Territorial Principal, Directeur Général des Services à la mairie d'Avize (51)</i>	Membre
Madame Céline PARADIS, <i>Rédacteur Principal de 2ème classe, Secrétaire de Mairie aux Mairies de Dampierre sur Moivre, Francheville, le Fresne et Saint Jean sur Moivre, Représentante à la CAP B du Centre de Gestion de la Marne (51)</i>	Membre
Madame KETTY MARTINIE, <i>Attachée Territoriale, Responsable d'Antenne, CNFPT délégation Grand Est Nancy, Représentante du CNFPT</i>	Membre
Monsieur Nicolas BERTRAND, <i>Attaché Hors Classe, Directeur des Finances, du Contrôle de gestion et Achats à la Communauté Urbaine du Grand Reims (51),</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Madame Muriel CLARENNE, <i>Attachée Territoriale Principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51)</i>	Membre
Monsieur Jean-Yves STEPHAN, <i>Directeur Territorial, Directeur des Ressources Humaines au Conseil Départemental de la Marne (51)</i>	Membre
Monsieur Emmanuel BEHR, <i>Attaché Territorial Principal, Responsable des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse (55)</i>	Membre
Madame Françoise CORDONNIER-LÊ, <i>Retraitée du cadre d'emploi des Attachés</i>	Membre

pv

V- RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE :

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à :

- pour le concours Interne à 10,70/20 ;
- pour le concours Externe à 10,47/20 ;
- pour le Troisième concours à 10,70/20.

Le jury a souverainement déclaré admis :

- 107 candidats du concours INTERNE
- 31 candidats du concours EXTERNE
- 11 candidats du 3^{ème} CONCOURS

pu

I- INCIDENT PENDANT LES EPREUVES ORALES

Les Procès-Verbaux de déroulement des épreuves orales n'indiquent aucun incident lors des épreuves.

II- RUPTURE D'ANONYMAT – RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant les épreuves orales.

III- DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 08 Janvier 2024 au vendredi 12 Janvier 2024 au Conseil Régional Grand Est – Maison de la Région à Châlons-en-Champagne.

IV- TRANSFERT DE POSTES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

L'article 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux précise que «Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Le nombre de postes ouverts au titre de ce concours représente 30 % au moins des postes à pourvoir.

Le concours interne et le troisième concours sont ouverts respectivement pour au plus 50 % et 20 % des postes à pourvoir.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Conformément à cette disposition et au vu des résultats obtenus par les candidats, le jury a souverainement et à l'unanimité décidé de procéder à un transfert de postes selon les modalités suivantes :

Concours	Nombre de postes avant transfert	Nombre de postes après transfert
EXTERNE	66	31
INTERNE	75	107
3^{Eme} CONCOURS	9	11
TOTAL	150	149

PN

CONCOURS INTERNE DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL

CANDIDATS ADMIS

Monsieur ASSAILLY François
Madame AVELINE Maurine
Madame BEL HADJ Myriam
Madame BELLAND Nadège
Madame BERGERON Céline Françoise Claude
Madame BERTHELOT Christelle
Madame BIDON Frédérique
Madame BONNET Magali
Madame BOTTE Sophie
Madame BOURGET Sandrine
Madame BOVE Emilie
Monsieur BRIAND Julien Jean-Marc
Madame BUCZINSKI Carole
Madame CAMPESTRINI Léa
Madame CANET Blandine
Madame CAPESTAN Céline Suzanne Lucienne
Madame CARBONARI Isabelle
Madame CASAS Sandrine
Madame CENARD Marie-Laure
Madame CHAMBAULT Sandrine
Madame CHAMPION Stéphanie
Madame CHATILLON Carine
Madame CLERC Elodie
Madame COLLARD Coraline
Madame COSSON Nathalie Louise
Madame COUSIN Agathe
Monsieur DA COSTA Alexandre
Madame DABKOWSKI Sabrina Severine Stéphanie
Madame DANJEAN Laetitia
Madame DARLOT Delphine
Madame DAUPHY WATELET Fanny
Madame DE JESUS MARTINS Sandrine
Monsieur DEMANGEAT Raphaël
Madame DEVELET Susy
Madame DZIURA Mélanie Marthe
Madame EL FEZZAZI Khadija
Madame FAIRON Ingrid
Monsieur FALCK Emmanuel
Madame FAUCHIER Caroline
Madame FEUCHER-FORVILLE Elodie
Madame GALLET Marion
Madame GALLOIS Marie
Madame GANNE Sophie
Madame GARNIER Stéphanie
Madame GAUTHEROT Laetitia
Madame GENTILHOMME Samantha
Madame GILLES Anne-Sophie

Madame GRADOT Mathilde
Madame GRIDAINE Isaline
Madame GUILLIOT Christelle
Madame HALLE Angelique
Madame HENNIART Estelle
Madame HILPIPRE Élodie
Madame HOENEN Aurelie
Monsieur HUSSENET Aymeric
Madame JAMBON Jessica
Madame JANNAUD Virginie
Madame JEANNIN Marie
Madame JUNIN Océane
Madame JUPIN Emilie
Madame LABRUERE Emilie
Madame LAFOREST Louise
Madame LAPALU Mylène
Madame LAPALU Sandra
Madame LAURA BOURDEAUX Laura
Madame LEDUC Gwaenaelle
Madame LEMOINE Muriel
Madame LENGLIN Céline
Madame LIMBOURG Virginie Claire Maryse Francine
Madame LOPES Laura
Madame METAYER Anne
Madame MOREL Natacha Liliane
Madame MOTTE Elodie
Madame MUGNIER Ouafaa
Madame MUNSTER Linda Aimée Anne Nadine
Madame NGO Lucie Doai Huong
Madame PAPET Mélanie
Madame PERRIER Lucie-Pauline
Monsieur PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE Raphaël Louis Désiré
Monsieur PETIT Jérôme
Madame PICOT Hélène Josephine
Monsieur PIERI Nicolas
Madame PIETRAS Marjorie
Madame PIQUEMAL Fanny
Madame PIRAT Magali
Madame PLEAU Magali Jeanne Juliette
Madame POLFER Audrey
Monsieur POMMIER Guillaume
Madame POULY Cindy
Madame PROST Isabelle
Madame ROBERT Karell
Madame ROCHER Angelique
Madame ROSSI Natacha
Monsieur ROUX Jean-Marie
Madame SANDRIN Juliette
Madame SARAZIN Caroline
Madame SENECTAIRE Marie-Emmanuelle
Monsieur SENEPART Hugo
Madame SILVESTRE Malika Florence
Madame SIMON-HEURTEVENT Angélique

JY

Madame SIMONET Sophie
Madame TABIN Sophie
Madame THIBERT Elodie
Monsieur VAILLOT Mathieu
Madame WILLIEME Virginie
Madame ZALI Estelle
Madame ZINI Marine

Fin de liste

Cette liste comporte 107 candidats admissibles.

DN

CONCOURS EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL

CANDIDATS ADMIS

Madame ASTIER Manuella
Madame BOULARD Gaëlle
Madame BRIAND Elodie
Madame CAMUS Béline
Madame COMPAGNON Marlène
Madame DA COSTA Anna Josephine
Madame DRUHEN Lucie Thérèse Juliette
Madame DURIAU Amandine
Madame GAUTHIER Marina
Madame GILLART Romane
Madame GOYON Helene
Madame GRADOS Laetitia
Madame HUBER Daphné
Monsieur IODICE Gonzague
Madame IVARS Marion
Madame LAMBERT Prescilia
Madame LANIER Anne-Caroline
Madame LEPRINCE Véronique
Madame MARIE Charlotte
Madame MAROT Pétulia
Madame MION Claudine
Madame MION Hélène
Madame MIR Johanna
Madame MUHLEGG Pauline Jacqueline Rose
Madame MURRU Anne-Camille
Madame NIZET Delphine
Madame PILLETTE Cécile
Madame REDOUTEY Laura
Madame ROUSSEAUX Sabrina
Madame TOMBARELLO Stéphanie Christine Sylvie
Monsieur ZARLENGA Romain

Fin de liste

Cette liste comporte 31 candidats admissibles.

RU

**TROISIEME CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL**

CANDIDATS ADMIS

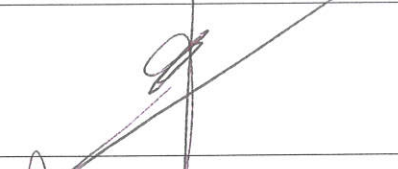
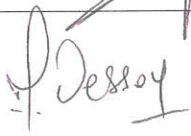
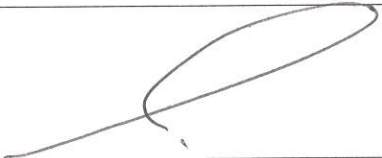
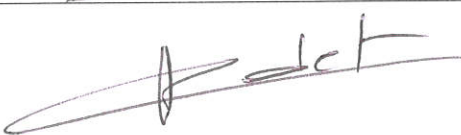

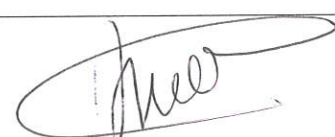
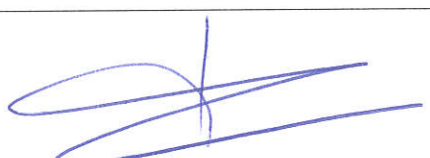

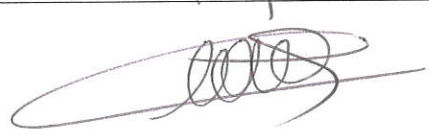
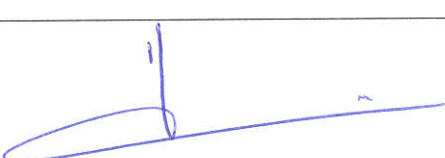

Madame BELLUZ Audrey
Madame BOUCHET Emmanuelle
Madame DE BARSTCH Stéphanie
Madame DIAKOWSKI Anaïs
Madame DUPRE Delphine Marie-Françoise
Madame FERRARA Anne
Madame GAUTHEY Adeline
Madame GILLOT Mélanie
Madame NICOLAS Caroline
Madame PARDOENS Sandrine
Monsieur REMYON Clement

Fin de liste

Cette liste comporte 11 candidats admissibles.

PN

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Monsieur Patrice VALENTIN, Président du Jury	
Madame Anny DESSOY,	
Monsieur Edmond VALETTE,	
Madame Nadine CADET,	
Monsieur Vincent DROIN,	
Madame Céline PARADIS,	
Madame Ketty MARTINIE,	
Monsieur Nicolas BERTRAND,	
Madame Muriel CLARENNE,	
Monsieur Jean-Yves STEPHAN,	
Monsieur Emmanuel BEHR,	
Madame Françoise CORDONNIER-LE	